

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 1^{ER} DECEMBRE 2023 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS : Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ (à partir de la délibération n°3), Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYERE, Monsieur MARINO-MORABITO, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES.

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION : Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR), Madame ARBORE (à Monsieur RIGAUD), Monsieur RIBIERE (à Madame SONNERY), Monsieur BECQUART (à Monsieur FABRE).

ABSENTS :

Madame BRISSEZ jusqu'à la délibération n°2 incluse
Madame ARENA
Monsieur KARTAL
Madame PONCET

Monsieur DI PERNA est désigné secrétaire de séance.

**2023.05.12 PROGRAMME ET TARIFS DES COUPES DE BOIS EN FORÊT
COMMUNALE – ANNEE 2024**

(Rapporteur : Jean-Marc RIGAUD)

Nomenclature : 3.6 – Autres actes de gestion du domaine privé

L'Office National des Forêts a fait parvenir un programme des coupes à asseoir en 2024 dans la forêt communale relevant du régime forestier, à savoir :

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable en m3	Surface à parcourir en ha	Année prévue Doc. de gestion	Proposition ONF	Mode de commercialisation :
25	Amélioration	281	9.4	2016	2024	Vente avec mise en concurrence (sur pied)
27	Amélioration	242	9.7	/	2024	Vente avec mise en concurrence (sur pied)
1_x	Irrégulière	365	7.3	/	2024	Contrat bois façonné
2_x	Irrégulière	362	12.1	/	2024	Contrat bois façonné
4_x	Irrégulière	720	12	/	2024	Autre vente gré à gré - Délivrance
8_x	Irrégulière	94	4.7	/	2024	Contrat bois façonné

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la Municipalité.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la proposition de l'ONF ci-dessus.

La Commission Municipale **Urbanisme – Bâtiments, Cœur de Ville – Voirie et aménagement urbain – Cadre de vie – Développement durable – Agenda 21**, lors de sa séance en date du **28 novembre 2023** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Finances**, lors de sa séance en date du **28 novembre 2023** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, DÉCIDE :

1. **D'APPROUVER** le programme de coupes en forêt communale pour l'année 2024 présenté par l'Office National des Forêts ;
2. **DE DEMANDER** que les coupes figurant dans le tableau ci-dessus soient assises en 2024 et que leurs destinations soient conformes aux indications portées ;
3. **DE DIRE** que pour les bois délivrés :
 - Le partage se fera par foyer.
 - Le délai et le mode d'exploitation seront, pour chaque coupe, conformes aux indications portées dans le tableau ci-dessus.

- Seront garants solidairement responsables du bon déroulement de la coupe les membres de la Commission des Bois désignés ci-après :
 - Monsieur Christian de BOISSIEU
 - Monsieur Jean Marc RIGAUD
 - Madame Josiane ARMAND
 - Monsieur Fabrice BOURDIN
 - Monsieur Jacques BECQUART ;

4. **DE FIXER** le montant de chaque coupe affouagère à **78 €** ;

5. **DE PRÉCISER** que, pour éviter que certains affouagistes ne s'attribuent plusieurs coupes, chacun d'eux devra, lors des inscriptions, s'engager par écrit à exploiter personnellement la coupe qui lui sera attribuée pour ses besoins personnels de chauffage et à s'interdire tout commerce du produit de cette coupe.

En cas d'incapacité justifiée à réaliser ladite coupe, l'affouagiste pourra en confier l'exploitation à une autre personne après accord de la commune ;

6. **DE DONNER POUVOIR** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations et l'autorise à signer tous les documents à intervenir dans le cadre de ce dossier.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 08 DEC. 2023

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey

Philippe DI PERNA
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20231201-DEL_2023_05_12-DE
Date de télétransmission : 05/12/2023
Date de réception préfecture : 05/12/2023